Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2026 à 19 h en la salle du conseil et diffusée sur le site Internet de la Ville, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Edith Lalanne, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Alain Bourdages, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
Me Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 10.

26-176

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1. Réflexion

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX
26-176 2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

4. GESTION ADMINISTRATIVE

5. RESSOURCES HUMAINES
26-177 5.1. Embauche – Directeur – Service des travaux publics

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

8. INFRASTRUCTURES
26-178 8.1. Attribution – Location temporaire et acquisition d'une nouvelle pompe de remplacement pour l'usine d'épuration (pompe # 2 - bâtiment principal)

9. LOISIRS

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. RÉGLEMENTATION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-179 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-177

EMBAUCHE – DIRECTEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par Mme Edith Lalanne
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Yoann Pabot au poste de directeur au Service des travaux publics, à compter du 19 mai 2026, conformément aux conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-178

ATTRIBUTION – LOCATION TEMPORAIRE ET ACQUISITION D'UNE NOUVELLE POMPE DE REMPLACEMENT POUR L'USINE D'ÉPURATION (POMPE # 2 - BÂTIMENT PRINCIPAL)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de prix pour la location temporaire et l'acquisition d'une nouvelle pompe de remplacement pour l'usine d'épuration, soit pour la pompe # 2, située dans le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le présent contrat est attribué conformément au *Règlement 1355 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les contrats des organismes municipaux*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 27 avril 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à la location temporaire et à l'acquisition d'une nouvelle pompe de remplacement pour l'usine d'épuration (pompe # 2 - bâtiment principal), à la société Pompaction inc., située au 119, boulevard Hymus, Pointe-Claire, Québec, H9R 1E5, pour un montant total de 38 346,12 $, toutes taxes comprises, le tout conformément aux propositions datées du 2 et du 16 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- Monsieur le maire invite la personne présente dans la salle à poser des questions.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La vidéo de cette séance du conseil peut être visionnée à l'endroit suivant : https://www.saintejulie.ca/administration/seances-publiques.

26-179

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE lever la séance à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière